



Indemnisation suite à une faute de l'employeur

Par **ghinzu**, le **30/03/2011** à **20:05**

Bonjour,

Il y a quelques jours une offre d'emploi en interne est parue sur le site intranet de mon entreprise à la vue de tous, offre d'emploi correspondant à... mon poste actuel. Je n'étais bien entendu pas au courant de cette démarche. Mon responsable m'a reçu le jour même pour m'expliquer qu'il s'agissait d'une énorme erreur des ressources humaines et que l'offre n'aurait jamais du paraître de cette manière. Néanmoins il m'a confirmé qu'ils recherchaient en externe une autre personne pour mon poste (plus expérimentée), mais qu'ils n'avaient pas de piste pour le moment. Sans m'avertir de leur démarche, ils souhaitent que je continue à "faire le boulot" en attendant qu'ils trouvent la personne souhaitée. Mon responsable m'a également proposé d'autres postes pouvant me correspondre lorsque je serai remplacé (normalement avant la fin de l'année). Néanmoins, je souhaite quitter l'entreprise.

Pensez-vous que cette erreur de communication puisse être considérée comme une faute de l'employeur ? Et que je puisse réclamer justement une compensation lors de mon départ (licenciement donnant droit au chômage, prime de départ importante, aide à la recherche d'emploi...)?

Merci d'avance pour vos réponses et conseils.

Par **Cornil**, le **01/04/2011** à **23:48**

Bonsoir ghinzu

Il est certain que cette "énorme bavue" sera pour toi un point essentiel pour obtenir une indemnisation en cas de recours en justice pour licenciement abusif, ou un argument de négociation pour obtenir une indemnisation supplémentaire au minimum légal en cas de rupture conventionnelle négociée d'un commun accord.

Bon courage et bonne chance.